



VOICI 3 AUTRES LETTRES QUI VOUS PERMETTRONT D'AGIR DIRECTEMENT SUR VOTRE MAL-ÊTRE AU TRAVAIL



## RÉFÉRENDUM « QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL » : DU 7 AU 9 JUILLET 2026 CE QU'ON NOUS REFUSAIT, ENFIN OBTENU !

On connaît la chanson : un conflit qu'on laisse pourrir, un harcèlement qu'on étouffe, une détresse qu'on porte en silence. La Cfdt réclame des **protections adaptées** depuis des années. Après les suicides de fin 2024, elles sont **enfin inscrites** dans l'accord QVCT au profit de tous les salariés du Groupe en France.

### FACE AUX VIOLENCES, ENFIN PROTÉGÉS

■ **Un signalement, une réponse** — harcèlement, sexisme, violences : à l'oral ou à l'écrit, victime ou témoin, anonyme ou non, **plus aucune alerte n'est laissée sans suite**. La direction s'engage à agir **sous deux mois** pour faire cesser la situation.

■ **La victime protégée, pas isolée** — dès qu'une situation est connue, des mesures protègent la personne visée et les témoins, sans bousculer leur travail. **Aucune représaille** contre celles et ceux qui parlent, et leur santé est suivie : médecin du travail, ligne d'écoute...

■ **Une enquête confiée à des tiers neutres** — Fini les dossiers instruits par des personnes impliquées : l'enquête revient à un **binôme formé, sans lien avec les protagonistes**. La personne entendue peut venir avec un représentant du personnel.

■ **Pas de passe-droit** — Face à des faits avérés, les sanctions tombent, **proportionnées** : ni le statut, ni la fonction ne protègent personne.

**Parler ne sera plus un risque, mais un droit protégé.**

### NE PLUS RESTER SEUL

■ **La médiation, pour désamorcer** : quand un conflit pourrit le quotidien d'une équipe, l'accord ouvre enfin un vrai recours : un **médiateur neutre et formé, étranger au conflit**, réunit les parties en toute confidentialité pour renouer le dialogue, **avant l'arrêt maladie ou le départ**. On s'y engage librement, on l'arrête quand on veut.

■ **Une écoute jour et nuit** : personne ne choisit l'heure ou ça craque. Une ligne **accessible 24h/24h et 7j/7** met au bout du fil un psychologue extérieur, tenu au secret professionnel. C'est **anonyme et confidentiel**, mobilisable même après un événement violent (*agression, braquage*), et rien ne remonte à l'employeur.

■ **Vos élus pour activer le bon recours** : un droit qui dort ne protège personne. Vos élus Cfdt connaissent tous les canaux (RH, référents harcèlement, Hello Ethics...) et savent les déclencher au bon moment pour ne laisser aucun collègue seul ou aucune collègue seule.

**Conflit, harcèlement, mal-être : enfin des recours qui protègent. Salariés des filiales ou de la maison mère, votez OUI.**